



COMMUNE DE CROZON

NOTE DE SYNTHÈSE

DEMANDE DE CLASSEMENT

EN STATION CLASSEE DE TOURISME

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240926-059-2024-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Table des matières

PREAMBULE	1
1 ACCES ET CIRCULATION DANS LA COMMUNE TOURISTIQUE.....	2
1.1 PRESENCE D'UNE SIGNALISATION ROUTIERE, CYCLABLE ET PIETONNE DE JALONNEMENT VERS L'OFFICE DE TOURISME ET LES LIEUX TOURISTIQUES	2
1.2 MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT OU PAYANT, D'AU MOINS UN MODE ACTIF OU ALTERNATIF A LA VOITURE INDIVIDUELLE	2
1.3 MISE A DISPOSITION, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE, D'UN ACCUEIL, DE SERVICES ET D'INFRASTRUCTURES SPECIFIQUES ADAPTES AUX BESOINS DES TOURISTES A VELO	3
2 ACCES A INTERNET	4
2.1 IMPLANTATION, DANS AU MOINS DEUX ESPACES PUBLICS DISTINCTS, D'UN ACCES GRATUIT ET PERMANENT A UN RESEAU WIFI, ASSORTI D'UNE COMMUNICATION INCITANT A LA SOBRIETE NUMERIQUE.....	4
3 HEBERGEMENTS TOURISTIQUES DANS LA COMMUNE	5
3.1 PRESENCE D'AU MOINS UNE OFFRE HOTELIERE ET DE TROIS AUTRES TYPES D'HEBERGEMENT PARMIS CEUX VISES A L'ARTICLE R133-33 DU CODE DU TOURISME.....	5
3.2 PRESENCE D'UNE OFFRE D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS COMPOSE AU MINIMUM DE SOIXANTE-DIX POUR CENT D'UNITES CLASSEES DANS LES CATEGORIES CLASSABLES	5
4 ACCUEIL, INFORMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE SUR LA COMMUNE	6
4.1 PRESENCE D'UN OFFICE DE TOURISME OU D'UN BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE.....	6
5 SERVICES DE PROXIMITE.....	7
5.1 PRESENCE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COMMERCES.....	7
5.2 PRESENCE D'UNE OFFRE PHARMACEUTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE OU D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE DANS UN RAYON DE 20 MINUTES DE TRAJET AUTOMOBILE	7
5.3 PRESENCE D'UN PROFESSIONNEL DE SANTE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE OU DANS UN RAYON DE 20 MINUTES DE TRAJET AUTOMOBILE.....	7
6 ACTIVITES ET EQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE TOURISTIQUE.....	9
6.1 PROPOSITION PENDANT LA PERIODE TOURISTIQUE D'ACTIVITES JOURNALIERES DONT LE PROGRAMME EST DIFFUSE PAR L'OFFICE DE TOURISME.....	9
7 URBANISME ET ACTIONS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT	14
7.1 EXISTENCE D'UN DOCUMENT D'URBANISME APPLICABLE DEFINISSANT LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE DE LA COMMUNE.....	14
7.2 EXISTENCE D'UN DOCUMENT SPECIFIQUE DEFINISSANT LA STRATEGIE ET LES OBJECTIFS DE LA COMMUNE EN MATIERE DE TOURISME DURABLE	14
7.3 EXISTENCE D'UN ESPACE VERT EQUIPE OU D'UNE ZONE NATURELLE SUSCEPTIBLE D'ACCUEILLIR LES VISITEURS.....	15

7.4	SENSIBILISATION DES AGENTS DE LA COMMUNE, DES ACTEURS ECONOMIQUES DU TOURISME ET DES TOURISTES A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	15
7.5	DEMARCHE ACTIVE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	16
8	HYGIENE, EQUIPEMENTS SANITAIRES ET GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.....	17
8.1	AVIS DE L'ARS CONCERNANT L'HYGIENE PUBLIQUE.....	17
8.2	PRESENCE DE SANITAIRES PUBLICS	17
8.3	MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE CENDRIERS ET DE POUBELLES.....	17
9	SECURITE.....	19
9.1	ELABORATION D'UN DOCUMENT PRESENTANT LA STRATEGIE ET LES MESURES PRISES POUR ACCUEILLIR L'AFFLUX DE POPULATION EN PERIODE TOURISTIQUE	19

PREAMBULE

Située à l'extrême pointe du Finistère, la commune de Crozon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chateaulin, s'étend sur plus de 8 000 hectares.

Elle se compose notamment de 155 hameaux et villages, situés à proximité de multiples pointes, plages et sites naturels qui façonnent le paysage pittoresque de Crozon.

Si la commune a toujours fait preuve, au travers des époques, d'un évident dynamisme économique, sa vocation touristique prend réellement son essor à la fin du 19^e siècle, sous l'impulsion de la famille Peugeot.

Cette dernière entreprend de transformer précisément le site de Morgat en station balnéaire, destinée à accueillir la riche bourgeoisie britannique et française.

Les côtes bretonnes sont délaissées après la seconde guerre mondiale au profit du littoral méditerranéen. Elles connaissent un fort regain d'intérêt depuis les années 80, qui coïncide pour Crozon, avec une politique active de préservation des sites naturels et de leur classement, ce qui n'empêche pas leur large ouverture au public.

A ce titre, la commune est située au cœur du Parc Naturel Régional d'Armorique. Créé en 1969, ce dernier devient le deuxième parc naturel régional labellisé en France.

Le PNRA a récemment obtenu le label Géoparc mondial, délivré par l'UNESCO en date du 27 Mars 2024, qui reconnaît le caractère exceptionnel de sa géologie sur l'ensemble de son territoire.

L'offre touristique, sous toutes ses formes, n'a de cesse de se développer sur l'ensemble de la commune.

1 ACCES ET CIRCULATION DANS LA COMMUNE TOURISTIQUE

1.1 PRESENCE D'UNE SIGNALISATION ROUTIERE, CYCLABLE ET PIETONNE DE JALONNEMENT VERS L'OFFICE DE TOURISME ET LES LIEUX TOURISTIQUES

Une signalisation routière jalonne toute la commune afin de guider la population touristique tant vers les sites à visiter qu'en direction des différents services et commerces.

La ville de Crozon s'est attachée à développer les mobilités douces, ce qui implique la mise en place d'une signalisation spécifique sur toutes les voies dédiées aux cyclistes et aux piétons, qui vient compléter la signalétique propre aux sentiers de randonnées référencés, dont le plus connu est le GR34.

Par ailleurs, tous les sites remarquables disposent de panneaux informatifs (en lave émaillée pour les plus anciens) qui renseignent les locaux et les visiteurs sur la faune, la flore ou l'histoire des lieux.

L'office de tourisme dispose d'une signalisation spécifique qui permet aux touristes un accès clair et rapide.

1.2 MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT OU PAYANT, D'AU MOINS UN MODE ACTIF OU ALTERNATIF A LA VOITURE INDIVIDUELLE

La commune de Crozon est peut-être au « Bout du Monde », elle n'en reste pas moins accessible par différents moyens de locomotion.

Le réseau Breizhgo assure des rotations en car depuis Brest, Quimper et Chateaulin, les trois villes étant elles-mêmes connectées au réseau ferroviaire national.

La ville de Brest dispose en complément d'un aéroport avec des liaisons nationales et internationales.

La compagnie maritime Brest Ouest Compagnie Maritime assure des liaisons transrade d'Avril à Septembre entre Brest et le port du Fret, à Crozon.

Trois compagnies de taxi privées ainsi que le transport à la demande organisé par la Région viennent compléter l'offre de mobilité.

A noter la spécificité de la plateforme Ouestgo qui propose des solutions de covoiturage et stop partagé, pour les déplacements sur la presqu'île et au-delà.

Toutes les informations relatives aux mobilités sont disponibles à l'office de tourisme et en mairie, ainsi que sur les sites internet de chaque entité.

La commune, en partenariat avec l'intercommunalité, a installé sur son territoire 5 stations de vélos électriques (Morgat port et centre, mairie, centre culturel Améthyste, port du Fret) à la demande en location 24h/24, interconnectés avec les 8 stations des communes voisines. Ces stations, couvertes de panneaux photovoltaïques, sont autonomes électriquement.

1.3 MISE A DISPOSITION, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE, D'UN ACCUEIL, DE SERVICES ET D'INFRASTRUCTURES SPECIFIQUES ADAPTES AUX BESOINS DES TOURISTES A VELO

La commune de Crozon poursuit son ambition de développement des cheminements doux.

De nombreuses voies cyclables, en complément de la voie verte créée par le Département sont créées et entretenues en régie sur tout le territoire municipal.

Des cartes des mobilités douces sont mises à disposition en version papier à l'office de tourisme, en mairie ou via les sites internet, une application permet par ailleurs de télécharger des tracés GPX des voies cyclables.

L'offre privée n'est pas en reste avec une diversité de loueurs de cycles (mécaniques ou électriques). Des parcs de stationnement jalonnent le territoire de Crozon, tant le long des plages que dans les espaces de centralité.

2 ACCES A INTERNET

2.1 IMPLANTATION, DANS AU MOINS DEUX ESPACES PUBLICS DISTINCTS, D'UN ACCES GRATUIT ET PERMANENT A UN RESEAU WIFI, ASSORTI D'UNE COMMUNICATION INCITANT A LA SOBRIETE NUMERIQUE

L'accès gratuit au réseau wifi est possible dans différents lieux institutionnels, à savoir :

- ✓ La mairie
- ✓ L'office de tourisme intercommunal

Tous les plaisanciers du port de Morgat (permanents et visiteurs) bénéficient également de ce service au sein de la capitainerie.

Des points d'accès au réseau sont par ailleurs possibles auprès d'acteurs économiques privés dont les espaces sont largement ouverts aux publics (locaux comme touristes), tels les bars-restaurants ou certaines grandes surfaces commerciales.

L'espace associatif de La Belle Pic propose également un espace de coworking ainsi qu'un point café-internet en accès libre aux locaux comme aux visiteurs de passage.

Les trois aires de camping-cars dont la commune est propriétaire mais qui sont gérées en délégation par un prestataire privé (Camping Car Park) sont aussi desservies en matière de wifi.

De manière générale, le débit internet est limité afin d'éviter toute consommation abusive ou prolongée des données disponibles.

3 HEBERGEMENTS TOURISTIQUES DANS LA COMMUNE

3.1 PRESENCE D'AU MOINS UNE OFFRE HOTELIERE ET DE TROIS AUTRES TYPES D'HEBERGEMENT PARMIS CEUX VISES A L'ARTICLE R133-33 DU CODE DU TOURISME

La commune de Crozon offre une grande diversité d'hébergements touristiques, de toutes natures et accessibles selon les moyens financiers de chacun.

Les touristes accueillis chaque année se répartissent entre :

- ✓ Les 6 hôtels (Escale marine, Hostellerie de la mer, Hôtel de la Baie, Hôtel de la Plage, Grand Hôtel de la Mer, Hôtel de la Presqu'île)
- ✓ Les 635 locations de vacances référencées
- ✓ Les 23 maisons d'hôtes (avec une ou plusieurs chambres)
- ✓ Les 7 campings (Camping de la Presqu'île, Gwel Kaër, les Pins, Les Bruyères, camping de Goulien, l'Aber, Les Pieds dans l'Eau)
- ✓ Les 3 villages vacances
- ✓ Les 3 gîtes d'étape
- ✓ Les 3 aires de camping-cars

Soit une capacité totale de 23 148 unités d'hébergement sur l'ensemble de la commune.

3.2 PRESENCE D'UNE OFFRE D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS COMPOSE AU MINIMUM DE SOIXANTE-DIX POUR CENT D'UNITES CLASSEES DANS LES CATEGORIES CLASSABLES

Au regard de la grille de calcul d'hébergement jointe au présent dossier, il apparaît clairement que la commune de Crozon offre un panel d'hébergements touristiques marchands de grande qualité puisque la plupart des établissements recensés, toutes catégories confondues, sont classés, majoritairement en 3 ou 4 étoiles.

La part des hébergements classés représente 88.72% de la capacité totale d'hébergement de la population non permanente.

4 ACCUEIL, INFORMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE SUR LA COMMUNE

4.1 PRESENCE D'UN OFFICE DE TOURISME OU D'UN BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

L'Office de Tourisme intercommunal est classé en catégorie 1 et marqué du label national Qualité Tourisme.

Géré sous la forme juridique d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), il est affilié aux fédérations des offices de tourisme départementale et régionale et à Sensation Bretagne.

Il est administré par un conseil d'exploitation composé d'élus et de représentants des professions et organismes intéressés au tourisme sur le territoire de compétence, sous l'autorité du Président de la Communauté de communes et du Président du Conseil d'Exploitation, aujourd'hui représenté par le maire de la commune de Crozon.

L'office de tourisme intercommunal présent à Crozon :

- ✓ Est ouvert au moins 240 jours par an, samedi et dimanche inclus en haute période touristique ou d'animation,
- ✓ Est composé d'une équipe de Conseillers en séjour, pratiquant deux langues étrangères au minimum
- ✓ Informe gratuitement sur l'offre touristique locale et plus largement du territoire, voire du département et la région
- ✓ Garantit la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique présentée
- ✓ Assure la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristiques sur support papier et numérique
- ✓ Diffuse l'information touristique également sur support papier traduite au moins en deux langues étrangères, anglais et allemand
- ✓ Répond toute l'année aux courriers, mails et aux appels téléphoniques
- ✓ Donne accès à son site internet trilingue dédié et adapté à la consultation via des supports embarqués
- ✓ Met à jour annuellement l'information touristique
- ✓ Présente toute l'offre qualifiée de sa zone d'intervention pour toutes les clientèles
- ✓ Traite les réclamations/suggestions et mesure la satisfaction clientèle
- ✓ Propose un service d'information touristique intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- ✓ Respecte les exigences de la marque Qualité Tourisme

5 SERVICES DE PROXIMITE

5.1 PRESENCE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COMMERCES

La commune de Crozon est particulièrement privilégiée en matière de commerces et de services, qui se concentrent particulièrement en centre bourg et à Morgat, bien que tous les espaces de centralité soient desservis.

La commune enregistre à ce jour une trentaine de service de restauration et les commerces de bouche sont largement représentés.

Le centre bourg accueille par ailleurs six établissements bancaires et un Distributeur Automatique de Billets (DAB) est disponible au cœur des commerces de Morgat.

Ce dernier est réapprovisionné quotidiennement durant toute la saison estivale.

Crozon dispose également de six supermarchés, de taille variable, répartis sur le territoire et offrant des services complémentaires selon leur enseigne et leur taille.

De nombreux relais-colis sont répartis sur tout le territoire, qui viennent compléter le service de l'agence postale.

Les producteurs locaux se donnent rendez-vous tous les jours de la semaine (sauf le lundi et le jeudi hors saison estivale) pour proposer à la vente légumes, fromages, produits de la pêche, crêpes, ...

Ce marché se transforme en foire les 2^e et 4^e mercredi de chaque mois dans les rues avoisinantes (rendues piétonnes pour l'occasion) afin d'accueillir de nombreux déballeurs (vente de produits alimentaires et non alimentaires).

Les 1^{er}, 3^e et 5^e mercredis des mois de Juillet et Août, le grand marché se délocalise sur Morgat.

Le secteur de Tal ar Groas n'est pas en reste puisque le petit marché prend place au niveau du rond-point principal chaque samedi.

Durant les vacances de fin d'année, la place de l'église et Morgat accueillent à tour de rôle le marché de Noël et ses multiples animations, organisées conjointement par la municipalité et les associations locales.

5.2 PRESENCE D'UNE OFFRE PHARMACEUTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE OU D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE DANS UN RAYON DE 20 MINUTES DE TRAJET AUTOMOBILE

Trois pharmacies sont implantées sur Crozon, deux en centre bourg et une à Morgat.

5.3 PRESENCE D'UN PROFESSIONNEL DE SANTE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE OU DANS UN RAYON DE 20 MINUTES DE TRAJET AUTOMOBILE

La situation géographique de Crozon en bout de presqu'île complexifie l'accès aux soins pour les habitants.

Aussi la présence de professionnels de santé est essentielle afin d'assurer ce droit élémentaire et de garantir aux crozonnais comme à la population touristique une prise en charge de premier niveau.

La commune accueille plusieurs spécialités du corps médical et paramédical (médecins, infirmières, kinés, sage-femmes, ...) avec des praticiens qui exercent majoritairement en activité libérale mais également au sein de l'hôpital local (services de gériatrie et Soins de Suite et de Réadaptation).

L'installation de trois dentistes en 2023 est venue enrichir l'offre de soins.

A noter que Crozon dispose également d'un laboratoire d'analyses biologiques et d'un centre de dialyse, ce qui évite aux patients concernés de subir de longs transports médicalisés vers Brest.

Selon la gravité de l'état sanitaire du malade ou du blessé, ce dernier peut être acheminé vers le CHU de Brest par les pompiers, dont le centre de secours se situe sur Crozon.

En cas d'urgence absolue, le centre de régulation peut faire intervenir l'hélicoptère du SAMU de Brest ou celui de la sécurité civile, Dragon 29, qui peuvent acheminer les personnes dans un délai très court vers le CHU de Brest.

La commune, à ce sujet, dispose de deux héliports, situés à proximité immédiate du centre de Bourg et au port de Morgat.

6 ACTIVITES ET EQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE TOURISTIQUE

6.1 PROPOSITION PENDANT LA PERIODE TOURISTIQUE D'ACTIVITES JOURNALIERES DONT LE PROGRAMME EST DIFFUSE PAR L'OFFICE DE TOURISME

La période touristique sur Crozon est très riche en matière d'animations et de festivités. C'est l'occasion pour tous les acteurs économiques locaux de valoriser leurs métiers et de mettre en avant le patrimoine du territoire.

A ce titre, l'office de tourisme ainsi que les services de la mairie mettent à disposition de la population touristique toutes les informations et brochures utiles au bon déroulement de leur séjour. Sont également consultables et téléchargeables sur les sites internet respectifs de chaque entité ainsi que l'application Intramuros (application d'interface et de promotion du tourisme du territoire), qui permet de connaître en temps réel tous les événements de la commune (événements, vie culturelle et économique, ...).

Patrimoine gastronomique

Comme indiqué précédemment, les producteurs locaux sont bien présents sur le territoire et les restaurateurs, dont le maître restaurateur de l'Hostellerie de la mer, ont à cœur d'élaborer leurs recettes à partir des produits issus de ces productions, dont certaines proviennent par ailleurs de l'agriculture biologique.

Ce partenariat contribue à une valorisation réciproque du patrimoine gastronomique ainsi qu'à la mise en œuvre d'une démarche environnementale plus vertueuse du fait de l'instauration des circuits courts d'approvisionnement.

Une majorité de producteurs locaux organise par ailleurs, et de manière régulière (au moins une fois par semaine), une vente directe de leurs produits depuis leurs exploitations.

Cette organisation permet aussi de favoriser des temps d'échanges avec la population touristique, de valoriser la qualité des produits proposés à la vente et la démarche environnementale qui est associée dans le cadre de l'agriculture biologique.

Patrimoine culturel

Crozon est également riche en animations culturelles. Fanfares et spectacles de rues prennent possession de Morgat chaque mardi soir des mois de Juillet et Août, depuis plus de 15 ans. La commune de Crozon s'est associée au programmateur brestois Quai Ouest pour organiser ces festivités.

A cette occasion, tout l'espace de centralité est rendu piéton et sécurisé (présence d'agents de sécurité, de la police municipale et d'une unité de secours à la personne) afin d'accueillir conjointement un marché artisanal nocturne.

Le premier week-end du mois d'Août est dédié au Festival du Bout du Monde, sous l'égide de Quai Ouest. Plus de 60 000 festivaliers sont accueillis pendant 3 jours sur le site de Landaoudec, au rythme des musiques du monde entier.

Cette rencontre musicale d'envergure est également l'occasion de faire découvrir et de mettre en avant l'ensemble du territoire local et contribue grandement à la dynamique de l'activité économique de la ville de Crozon et des communes environnantes.

La commune bénéficie par ailleurs d'un riche tissu associatif, force de proposition pour l'organisation de nombreuses animations estivales (théâtre, danse, concerts, festoù noz)

Pratiques sportives

La commune compte par ailleurs une soixantaine d'équipements, espaces, sites et itinéraires de pratiques sportives, conformes à la nomenclature établie par le Ministère des Sports.

Avec plus de 17 kilomètres de plages et de grèves, Crozon offre un accès privilégié à la mer d'Iroise et à la pratique des activités nautiques. Le CNCM, centre nautique ainsi que les différentes écoles de surf dispensent des cours tout au long de l'année.

Le centre de plongée ISA, située sur le port de Morgat, fait découvrir au grand public (plongeurs débutants comme confirmés) le monde sous-marin de la baie de Douarnenez.

Les ports de Morgat et du Fret disposent d'une capacité d'accueil de 850 places, dont 81 anneaux, réservés aux navigateurs saisonniers. Morgat accueille également une base nautique de vitesse.

Les personnes en situation de handicap disposent gratuitement de fauteuils amphibies sur la plage de Morgat qui leur permet de profiter des bienfaits des bains de mer.

Sont également très développées les activités équestres (2 centres) ainsi que la pratique du kayak, qui permet de découvrir les grottes situées aux alentours.

Equipements culturels

Différents équipements culturels viennent compléter l'offre touristique :

✓ Cinéma le Rex

Ce cinéma dispose d'un système de projection numérique et propose une programmation hebdomadaire de 5 à 7 films, qui varie chaque semaine.

✓ Maison des Minéraux

Cette structure associative, agissant dans les domaines de l'éducation à l'environnement et du développement durable, est un musée dédié à la géologie et plus généralement les géosciences.

Elle organise parallèlement des animations plurielles à destination de tous les publics en lien avec la thématique du musée, à partir du mois d'Avril jusqu'à début Novembre (fermeture à l'issue des vacances de la Toussaint), ainsi que des circuits de visite sonore sur l'ensemble du territoire.

✓ Bibliothèque municipale

Située en cœur de bourg, la bibliothèque offre un large choix d'ouvrages et de revues, consultables sur place ou disponibles au prêt, du fait de la possibilité d'un abonnement mensuel, notamment pour la population touristique.

Les locaux accueillent occasionnellement des expositions de photos et de peintures.

✓ Centre culturel Améthyste

Créé en 2021, cet établissement, situé au cœur de Crozon peut accueillir 300 spectateurs en configuration assise et environ 700 debout.

Il est un lieu de diffusion d'événements culturels pluridisciplinaires : concerts, danse, théâtre, cirque, conférences... destinés à tous publics tout au long de l'année.

Une trentaine de spectacles est organisée par an, avec une quinzaine de spectacles locaux complétée par une offre de dimension intercommunale.

Le centre culturel a une superficie d'environ 550 m² au total, dont 258 m² pour la salle de spectacles.

Patrimoine naturel et historique

Sont par ailleurs répertoriés sur le territoire de Crozon :

✓ 6 monuments historiques :

- ❖ Le four à chaux de Rozan (classement MH du 10/03/1986 – Notices Mérimée IA29004184 et IA29001310), qui fait l'objet de visites guidées à l'occasion des Journées du Patrimoine
- ❖ La chapelle Saint Fiacre (classement MH du 12/12/1932 – Notice Mérimée IA29004845)
- ❖ Les alignements mégalithiques de Ty ar C'hure (classement MH de 1862 – Notice Mérimée IA29004838) et de Lostmarch (classement MH du 23/05/1980 – Notice Mérimée IA29004841)
- ❖ L'oppidum de Kastell Lostmarch (classement MH du 27/03/1980 – Notices Mérimée IA29004840 et PA00089901)
- ❖ La villa Ker ar Bruck (classement MH du 26/01/2004 – Notices Mérimée IA29004129, IA29004950 et PA29000041)

✓ 3 sites naturels classés :

- ❖ Trez Rouz
- ❖ Le Cap de la Chèvre
- ❖ L'étang du Fret

✓ 2 sites naturels inscrits :

- ❖ L'Aber
- ❖ Le Cap de la Chèvre, pour sa partie intérieure

✓ 2 biotopes protégés :

- ❖ La tourbière de Tromel (Arrêté préfectoral 96-1933 du 23/07/1996)
- ❖ Les falaises du Guern (Arrêté préfectoral 98-0966 du 08/06/1998)

Même si les sites suivants ne font l'objet d'aucun classement ou inscription spécifiques, les touristes peuvent découvrir, au détour d'une promenade :

- ✓ Les chantiers de construction navale et l'ancien port de pêche (coquilles) du Fret/Rostellec
- ✓ Les moulins et les villages pittoresques de pêcheurs du Cap de la Chèvre
- ✓ Les fortifications Vauban de Landaoudec
- ✓ Le vieux môle du port de Morgat

Qualité des eaux de baignade et surveillance des plages

Un agent communal suit, durant toute la saison touristique, la qualité des eaux de baignade, qui sont régulièrement analysées par la SAUR et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cette personne est notamment en charge de la gestion administrative des résultats, avec la responsabilité de leur affichage (sur chaque plage concernée et sur le site internet de la commune), de la rédaction et la publicité des arrêtés relatifs à la fermeture et la réouverture des plages en cas de problème sanitaire.

L'agent procède également à une information générale à destination des campings et des centres d'activités des événements météorologiques pouvant constituer un danger potentiel.

A noter enfin qu'en 2024, la commune a engagé un partenariat avec le SDIS pour la mise en œuvre d'une surveillance des plages durant les mois de Juillet et d'Août.

Le choix des élus s'est porté sur le site de Goulien, très fréquenté tant par les familles que par les nombreux pratiquants de sports nautiques. Cette multiplicité des usages rendait donc indispensable la présence de sauveteurs afin d'assurer la sécurisation de cette plage.

7 URBANISME ET ACTIONS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

7.1 EXISTENCE D'UN DOCUMENT D'URBANISME APPLICABLE DEFINISSANT LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

La Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime a choisi d'appliquer un Plan Local d'Urbanisme à vocation intercommunale.

Initialement validé en 2020, le document a fait l'objet d'une modification en 2022 (Délibération du Conseil Communautaire du 16/05/2022).

Les objectifs de développement de l'économie touristique sont définis dans le Projet d'Aménagement et Développement Durables, qui détermine le projet politique des élus dans ce domaine et la stratégie d'aménagement afférente, applicable sur le territoire.

Ce document est complémentaire des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui détaillent les moyens déployés pour la mise en œuvre du projet stratégique.

La thématique du développement touristique est une gageure car elle participe pleinement au dynamisme du territoire et à l'image de qualité souhaitée et défendue.

A ce titre, le projet stratégique s'oriente autour de trois objectifs majeurs :

- ✓ Le développement de toutes les formes de tourisme, en améliorant les structures existantes et en favorisant l'implantation de nouveaux équipements
- ✓ La diversification des hébergements touristiques
- ✓ Le développement des activités liées au littoral

7.2 EXISTENCE D'UN DOCUMENT SPECIFIQUE DEFINISSANT LA STRATEGIE ET LES OBJECTIFS DE LA COMMUNE EN MATIERE DE TOURISME DURABLE

La stratégie définie en matière de tourisme durable pour l'ensemble de la presqu'île a été déterminée par l'Office de Tourisme Intercommunal (Stratégie 2023 – 2026 – Edition actualisée de Juin 2024).

Pour rappel, la compétence tourisme a été transférée aux intercommunalités à partir de 2015, suite à l'application de la loi NOTRe. La commune de Crozon dispose d'un office de tourisme ouvert à l'année et d'un bureau saisonnier à Morgat.

Les objectifs de cette stratégie sont détaillés dans un document reprenant les engagements des acteurs politiques, économiques et touristiques pour valoriser et développer toutes les formes de tourisme en y associant les démarches environnementales afférentes.

Les fondamentaux ainsi définis se caractérisent par une connaissance approfondie et éclairée des atouts de la presqu'île, et présentement de Crozon, ainsi que des opportunités qui s'offrent à la commune, tout en ayant en permanence à l'esprit les faiblesses et les risques inhérents auxquels est exposé le territoire.

Cette vision d'ensemble permet ainsi aux élus d'expérimenter les solutions innovantes de protection de l'environnement et de promouvoir les actions de prévention associées aux activités touristiques.

7.3 EXISTENCE D'UN ESPACE VERT EQUIPE OU D'UNE ZONE NATURELLE SUSCEPTIBLE D'ACCUEILLIR LES VISITEURS

La réserve naturelle régionale des sites géologiques de la presqu'île de Crozon, labellisée Espace Remarquable de Bretagne, a été instituée par la Région en 2013.

Des visites guidées sont régulièrement organisées à Crozon sur les sites suivants :

- ❖ Porzh Kregwenn
- ❖ Plage de la source
- ❖ Lostmarc'h
- ❖ Porzh Koubou

La commune est par ailleurs sillonnée de nombreux sentiers de petite et grande randonnée (GR 34).

Leur échappée a été quelque peu transformée du fait de la tempête Ciaran en Novembre 2023 et des innombrables dégâts forestiers qu'elle a causés mais tous ces chemins sont ouverts au public.

7.4 SENSIBILISATION DES AGENTS DE LA COMMUNE, DES ACTEURS ECONOMIQUES DU TOURISME ET DES TOURISTES A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La sensibilisation à la protection et la préservation de l'environnement est indissociable de actions de promotion touristique de notre territoire.

Elle s'exerce au préalable au sein des services des collectivités afin de former les agents à cette thématique et d'accroître les solutions concrètes pouvant être déployées sur le terrain.

La création et la diffusion de supports de communication sont un moyen de sensibiliser « en masse » la population touristique, disponibles en format papier en mairie et à l'office de tourisme, ou en format numérique consultables sur tous les supports utilisés à cet effet (application Intramuros, réseaux sociaux, sites internet, ...).

A ce titre, la mairie a bénéficié du travail réalisé par une étudiante en métiers de l'art et du design, qui a créé une affiche prônant les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour protéger le littoral « Je ne laisse pas de traces »).

Les membres du Conseil d'Exploitation Tourisme ont par ailleurs participé à un atelier « Tourisme Durable » au cours duquel chacun a pu explorer et échanger tant sur les actions déjà réalisées que sur les axes d'amélioration et la stratégie à définir pour poursuivre les opérations de protection et de préservation environnementales.

La commune dispose également d'un agent en charge de ces questions, assermenté au titre de la loi 76-629 du 10 Juillet 1976, relative à la protection des espaces naturels, des paysages, des espèces animales et végétales, et de la loi 91-2 du 3 Janvier 1991, relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

Il intervient très régulièrement sur le terrain pour veiller au respect de la réglementation, assure des missions de prévention et de sensibilisation auprès des populations (respect des espaces naturels protégés, présence des chiens sur les plages, ...) et participe aux opérations de connaissance et de gestion des milieux naturels.

Notre agent a en charge la rédaction et la diffusion des arrêtés municipaux établis au titre de la police du Maire pour les questions relatives aux problématiques environnementales (par exemple, la fermeture des plages durant la période de nidification des gravelots).

Il organise, chaque année et sous l'égide de la mairie, d'une opération de nettoyage des plages qui rassemble de nombreux bénévoles de tous âges.

La commune accueille par ailleurs des multiples initiatives privées ou associatives en lien avec les thématiques environnementales (Merci les algues, ateliers Naturopathie pour tous, ...) et les enfants hébergés en classes de mer au centre de Postofort s'adonnent à la pratique des sports nautiques mais sont également initiés au milieu marin.

Il est à noter que la commune est détentrice de deux labels environnementaux :

- ✓ Terre Saine – Villes et villages sans pesticides
- ✓ Certification ports propres, décerné au port de Morgat

7.5 DEMARCHE ACTIVE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La commune de Crozon s'investit activement dans une démarche de développement durable en impliquant pleinement les acteurs économiques du territoire et en les responsabilisant au travers des mesures à respecter, formulées dans les Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT).

Les arrêtés stipulent explicitement l'obligation pour les commerçants d'entretenir leurs terrasses, de veiller au ramassage de tous déchets et de leurs poubelles, ...

De manière plus induite, la commune fait partie intégrante du périmètre du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA), elle est donc signataire de la charte qui détermine les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire, ainsi que les mesures permettant la mise en œuvre de ses objectifs.

Cette dernière a une portée juridique et les collectivités doivent appliquer la charte au travers de leurs compétences (article L333-1 du Code de l'Environnement).

Une des dispositions législatives particulières au PNRA relève de l'interdiction, de la publicité dans les agglomérations (article L581-8 du Code de l'Environnement). C'est la raison pour laquelle Crozon porte une attention spécifique à ce domaine et interdit toutes formes de publicité sur l'espace public et sur les périmètres des AOT (problématique des stop-trottoirs).

La commune s'est également engagée depuis plusieurs années sur différents projets environnementaux d'envergure :

- ✓ L'analyse de la qualité des eaux de baignade, avec un double contrôle exercé par la SAUR (prestataire privé du secteur de l'eau) et l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- ✓ La mise en œuvre de la politique « Zéro phyto » sur tout le territoire et notamment dans le cadre de l'entretien du cimetière et des espaces verts municipaux
- ✓ L'engagement récent d'une étude sur la Réutilisation des Eaux usées Traitées (REUT) pour le multi usage urbain (arrosage des espaces verts par exemple)
- ✓ La participation au programme d'acquisition des espaces naturels sensibles en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Département
- ✓ L'implantation de nombreuses bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides, accessibles au public et réparties sur l'ensemble du territoire de la commune.

8 HYGIENE, EQUIPEMENTS SANITAIRES ET GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

8.1 AVIS DE L'ARS CONCERNANT L'HYGIENE PUBLIQUE

La gestion de l'eau potable est une compétence intercommunale mais la commune est régulièrement destinataire des avis de l'ARS en matière de qualité de l'eau à destination de la consommation humaine.

Des avancées significatives ont été réalisées sur les équipements afin de produire une eau potable de qualité (mise en œuvre de méthodes techniques visant à éliminer les pesticides encore présents, à réduire au maximum le taux de nitrates).

Les résultats des analyses effectuées par l'ARS sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie.

La commune s'assure également de la qualité de ses eaux de baignade, ce point a été développé dans les précédents paragraphes.

8.2 PRESENCE DE SANITAIRES PUBLICS

Une quinzaine de sanitaires publics sont gratuitement accessibles au public (population permanente et non permanente) durant toute la saison touristique.

En dehors de cette période, le nombre de sanitaires ouverts est réduit à 10.

Les équipements sont positionnés dans les zones à plus forte concentration du public, à savoir dans le centre bourg ainsi qu'à proximité immédiate des plages et des principaux circuits de randonnée.

Ils sont de conception parfois différente, certains sont des blocs autonettoyants, les autres sanitaires sont entretenus en régie par des agents municipaux, avec 1 à 2 passages quotidiens selon les lieux d'implantation et l'affluence de fréquentation.

Tous les sanitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La commune expérimente également depuis cette année l'installation de toilettes sèches sur les zones naturelles afin d'offrir une commodité au public plus vertueuse en eau et respectueuse d'un point de vue environnemental de la fragilité des sites sur lesquelles elles sont implantées.

8.3 MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE CENDRIERS ET DE POUBELLES

La gestion des déchets relève de la compétence intercommunale et s'est significativement développée depuis plusieurs années avec un tri de plus en plus sélectif.

Outre les tournées de collecte gérées par les agents intercommunaux, la commune dispose de nombreuses colonnes d'apport volontaire (verres, plastiques et emballages, ...).

Une déchèterie est par ailleurs implantée dans la zone d'activités de Kerdanvez.

La commune est également engagée dans la démarche environnementale de prévention et de gestion des déchets au travers du programme « Ici commence la mer », avec l'implantation de nombreux macarons apposés dans les lieux clés et destinés à sensibiliser le public.

Des cendriers (fournis par l'EPAB), installés à différents endroits et notamment à l'entrée des bâtiments publics, viennent compléter ce dispositif.

Des poubelles, disséminées sur tout le territoire et collectées quotidiennement par les agents municipaux, sont mises à disposition du public.

Le service de propreté urbaine est renforcé durant la période estivale par des saisonniers et intervient 7 jours sur 7 pour la collecte des poubelles, le nettoyage du centre bourg et des plages.

Toutes les informations relatives à la gestion des déchets sont accessibles sur les sites internet de la commune et de l'intercommunalité. Des affiches et des brochures sont disponibles en mairie, à l'hôtel communautaire ainsi qu'à l'office de tourisme.

9 SECURITE

9.1 ELABORATION D'UN DOCUMENT PRESENTANT LA STRATEGIE ET LES MESURES PRISES POUR ACCUEILLIR L'AFFLUX DE POPULATION EN PERIODE TOURISTIQUE

La stratégie établie par la commune n'est pas contractualisée par un document spécifique.

La collectivité dispose d'un service de police municipale, composé de 4 policiers et d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) (recrutement d'un second AVSP en cours).

Ce service travaille en collaboration constante avec la brigade de gendarmerie de Crozon, qui bénéficie elle-même d'un renfort de troupes durant la saison estivale afin de couvrir l'ensemble des festivités et l'afflux massif de touristes.

La commune fait par ailleurs appel à un service de sécurité privé à l'occasion des événements estivaux (Mardis de Morgat, 14 Juillet et 15 Août), complété par deux organismes qui assurent la gestion du secours aux personnes et la prévention des addictions (UDAPS et Alcool Assistance).

L'organisation des festivités d'envergure (Parades Nautiques, Festival du Bout du Monde) font l'objet d'un suivi et de documents spécifiques, élaborés conjointement avec les services de la sous-Préfecture de Chateaulin, en association avec les organismes de secours et de sécurité, ainsi qu'avec les forces de l'ordre.

La participation de la gendarmerie maritime, de la SNSM et de la Marine Nationale (présence d'un sémaphore au Cap de la Chèvre) sont enfin parfois requises lors de festivités touchant au milieu marin (Parade Nautique ou à l'occasion de contrôles spécifiques notamment autour de l'Île Vierge).